



Calendrier des mutations intra 2024

Jusqu'au 22 mai	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes tardives à adresser à l'adresse dpemvt@ac-toulouse.fr avec pièces justificatives. • Demande d'annulation à faire via Colibris. 	
Du 7 au 23 mai midi	<p>Chaque demandeur doit vérifier sur SIAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les barèmes retenus par l'administration, • les voeux formulés, • les pièces justificatives fournies. 	<p>En cas d'erreur constatée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demander rapidement la correction. • Fournir les pièces justificatives. • Cela avant le 22 mai minuit. • Sur Colibris.
Du 24 mai au 11 juin	Algorithme d'affectation lancé par l'administration	
12 juin	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des résultats d'affectations sur postes fixes. • Publication des changements du rattachement administratif des TZR qui l'ont demandé. • Publication de l'établissement de rattachement des nouveaux TZR. <p>• Possibilité de faire un recours via Colibris en cas d'affectation sur un voeu non exprimé ou en cas de mutation non obtenue (délai de deux mois). Contactez le SNALC Toulouse à mutation@snalctoulouse.fr pour vous assister.</p>	
4 et 5 juillet (≈)	Rencontre avec l'administration pour étude des recours.	
15 juillet (≈)	Premières affectations des TZR sur les BMP.	
27 août (≈)	Seconde rencontre avec l'administration pour étude des derniers recours.	

Mutations intra : faites le bon choix pour votre avenir :

Contactez le SNALC Toulouse
mutation@snalctoulouse.fr

05 61 13 20 78